



Votre réseau immobilier



HONORAIRES

HONORAIRES VENTE : CHARGE ACQUEREUR

- Appartement, maison, local commercial, parts sociales de SCI, bien rural, fonds de commerce et autres ventes (lots de lotissements, vente en VEFA, garage...)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES VENTE (forfait)
De 0€ à 29.999€	5.000€ TTC
De 30.000€ à 79.999€	7.000€ TTC
De 80.000€ à 99.999€	8.000€ TTC
De 100.000€ à 119.999€	9.000€ TTC
De 120.000€ à 149.999€	10.000€ TTC
De 150.000€ à 199.999€	11.000€ TTC
De 200.000€ à 249.999€	12.000€ TTC
De 250.000€ à 279.999€	13.000€ TTC
De 280.000€ à 319.999€	14.000€ TTC
De 320.000€ à 349.999€	15.000€ TTC
+ 350.000€	4,50% TTC

- Terrain à bâtir

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES VENTE (forfait)
De 0 à 99.999€	Forfait de 8.000€ TTC
De 100.000€ à 149.999€	Forfait de 9.000€ TTC
+ 150.000€	Forfait de 10.000€ TTC

HONORAIRES LOCATION : IMMOBILIER D'HABITATION

A la charge du locataire :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier, rédaction du bail et état des lieux : 6% TTC d'un loyer annuel hors charges dans la limite des plafonds légaux (loi ALUR).

Etat des lieux d'entrée : forfait de 60 € TTC dans la limite des plafonds légaux (loi ALUR).

A la charge du propriétaire :

Honoraires de négociation : Forfait de 80 € TTC en zone tendue et 50 € TTC hors zone tendue.

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier, rédaction du bail et état des lieux : 6% TTC d'un loyer annuel hors charges dans la limite des plafonds légaux (loi ALUR).

Etat des lieux d'entrée : forfait de 60 € TTC dans la limite des plafonds légaux (loi ALUR).

Prestations uniques :

- Etat des lieux de sortie : 3€ / m² habitable (Loi ALUR) ;
- Avenant au contrat de location : 150 € TTC pour le bailleur et le locataire.